

MAIRIE DE CHEVINAY

23



CHEVINAY
69210

Tel : 04 74 70 42 63

Fax : 04 74 70 37 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°23 / 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande de l'entreprise **CONSTRUCTEL**, domiciliée à LES ECHETS (Miribel - Ain), Rte de Tramoyes, représentée par Madame Jennifer HUMBERT, le 15 novembre 2023,

Considérant que l'entreprise **CONSTRUCTEL** va procéder au remplacement de poteaux télécom pour le compte de ORANGE, chemin du Soupât et sur le secteur du Pailleron, **du 27 novembre au 23 décembre 2023**, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant les heures du chantier, afin d'éviter tout accident ou incident qui pourrait survenir.

ARRÊTE

- **AUTORISE** ces travaux **du 27 novembre au 23 décembre 2023**.
- **AUTORISE** l'entreprise **CONSTRUCTEL** à mettre en place un chantier avec circulation alternée par feux tricolores ou par signal K10, chemin du Soupât et sur le secteur du Pailleron.
- Le présent arrêté sera affiché de part et d'autre du chantier par l'entreprise susdite.
- Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Représentant de l'Etat dans le département.
- Ampliation sera adressé à :
 - L'entreprise susdite,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
 - SDMIS

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La signalisation sera installée sous l'entière responsabilité de l'entreprise **CONSTRUCTEL** pour la réglementation de la circulation durant ces travaux.

Fait à Chevigny, le 24 novembre 2023

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué,

Christian DERBOUL

